



Statistique **Statistics**
Canada **Canada**

INSTRUCTIONS AUX TRANSPORTEURS AÉRIENS
CONCERNANT LE RAPPORT
D'ACTIVITÉS QUOTIDIENNES AUX AÉROGARES
ÉTAT 6(I,F)

Avril 1997

Centre des statistiques de l'aviation

Available in English on request

INSTRUCTIONS AUX TRANSPORTEURS AÉRIENS CONCERNANT LE RAPPORT D'ACTIVITÉS QUOTIDIENNES AUX AÉROGARES

ÉTAT 6(I,F)

I Description générale et autorité

Le Rapport d'activités quotidiennes aux aéroports recueille des renseignements sur les vols réguliers de passagers payants et de marchandises dans les aéroports canadiens. Les données sont saisies en fonction du courant de trafic, c'est-à-dire que, pour chaque vol de départ, on recueille des renseignements sur les passagers (et le fret) à l'embarquement et au départ de même que sur la prochaine escale de l'itinéraire de vol. Dans le cas des vols d'arrivée, les données recueillies visent les passagers (et le fret) au débarquement et à l'arrivée ainsi que la dernière escale de l'itinéraire de vol.

Les données sont recueillies auprès des transporteurs aériens par le Centre des statistiques de l'aviation (Statistique Canada) pour le compte de Transports Canada en vertu du chapitre S-19 de la *Loi sur la statistique* et de l'article 50 de la *Loi sur les transports au Canada*.

II Date d'entrée en vigueur des instructions

Les instructions concernant les déclarations contenues dans le présent document entreront en vigueur le 1^{er} avril 1997.

III Champ d'application

Les transporteurs tenus de produire des renseignements sur leurs services dans le cadre de cette enquête sont les suivants :

- 1) Transporteurs aériens canadiens de niveau I
 - Toutes les routes (régulières) à taux unitaire
- 2) Transporteurs aériens canadiens non assujettis au niveau I
 - Toutes les routes (régulières) à taux unitaire exploitées en totalité ou en partie au moyen d'aéronefs dont la masse maximale au décollage est supérieure à 30 000 kg
- 3) Transporteurs aériens étrangers
 - Toutes les routes (régulières) à taux unitaire passant par un point canadien (exception faite des escales techniques) exploitées en totalité ou en partie au moyen d'aéronefs dont la masse maximale au décollage est supérieure à 30 000 kg

Sous-traitances / services conjoints

Le transporteur aérien qui exploite un service à taux unitaire pour le compte d'un autre transporteur assume la responsabilité de déclarer les statistiques requises aux fins du Rapport d'activités quotidiennes aux aéroports.

IV Méthode de déclaration - État 6(I,F)

1. Formules de l'État 6(I,F)

On peut obtenir, sur demande, des formules de l'État 6(I,F) auprès du Centre des statistiques de l'aviation. Un exemplaire de cette formule figure à l'annexe A. Ces formules doivent être postées dans les enveloppes-réponses disponibles ou envoyées au Centre des statistiques de l'aviation dont l'adresse apparaît à la section 3 ci-dessous.

2. Imprimés informatiques

Les données peuvent être fournies sur des imprimés informatiques à condition que la disposition corresponde à celle de la formule de l'État 6(I,F). Ces imprimés doivent être postés dans les enveloppes-réponses disponibles ou envoyés au Centre des statistiques de l'aviation dont l'adresse apparaît à la section 3 ci-dessous.

3. Disquettes

Les données peuvent être fournies sur disquette en format ASCII selon le format d'enregistrement utilisé dans le cas des bandes magnétiques, qui figure à l'annexe A. Il est possible, après s'être entendu avec le Centre des statistiques de l'aviation, de fournir les données sous d'autres formats, p. ex. en format Microsoft Excel. Les disquettes doivent être transmises au Centre des statistiques de l'aviation à l'adresse suivante :

Centre des statistiques de l'aviation
Statistique Canada
Pièce 1506, Immeuble Principal
Ottawa (Ontario)
Canada
K1A 0T6

Tél. : (613) 951-0141
Télec. : (613) 951-0010

4. Bandes magnétiques

Les bandes doivent porter une étiquette standard, avoir neuf pistes et une densité de 6 250 bits par pouce.

Le nom du transporteur, le mois et l'année doivent être indiqués sur l'étiquette extérieure de chacune des bandes soumises.

Les bandes doivent être accompagnées d'une formule de transmission (spécimen présenté à l'annexe A). Un double de la formule de transmission doit être envoyé au Centre des statistiques de l'aviation (adresse à la section 3 ci-dessus) pour signaler la livraison de bandes.

Les bandes doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Centre de données Macdonald-Cartier
 1600, av. Tom Roberts
 Gloucester (Ontario)
 Canada
 K1V 1E6

Tél. : (613) 990-9624

V Période visée et date limite

Le Rapport d'activités quotidiennes aux aéroports (État 6(I,F)) doit être rempli chaque mois et doit être soumis dans les trente jours suivant la période de référence.

VI Champs de données, définitions et instructions

A. Disposition des enregistrements

<u>CHAMP</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>TAILLE</u>	<u>TYPE</u>	<u>JUSTIFICATION</u>	<u>POSITION</u>
1	Code du transporteur	3	A	Gauche	1-3
2	Mois	2	N	Droite	4-5
3	Année	2	N	Droite	6-7
4	Poids – unité de mesure 1=kg 2=lb	1	N	Droite	8
5	Aéroport d'où émane le compte rendu	4	A	Gauche	9-12
6	Numéro de vol	4	N	Droite	13-16
7	Origine du vol	4	A	Gauche	17-20
8	Destination du vol	4	A	Gauche	21-24
9	Genre de vol	1	N	Droite	25
10	Genre d'activité	1	A	Gauche	26
11	Type d'aéronef	5	AN	Gauche	27-31
12	Capacité de l'aéronef - Sièges disponibles	3	N	Droite	32-34
13	Capacité de l'aéronef - Charge totale disponible	6	N	Droite	35-40
14	Code d'arrivée/de départ 1 = vol d'arrivée 2 = vol de départ	1	N	Droite	41
15	Code de classement	2	N	Droite	42-43
16	élément de remplissage - blanc	4			44-47
17	Date réelle d'arrivée/de départ	2	N	Droite	48-49
18	Heure réelle d'arrivée/de départ	2	N	Droite	50-51
19	Minute réelle d'arrivée/de départ	2	N		52-53
20	Arrivée de (dernier aéroport)/Départ vers 4 (prochain aéroport)	4	A	Gauche	54-57
21	élément de remplissage - blanc	3			58-60
22	Passagers payants - Arrivée/embarquement	3	N	Droite	61-63
23	élément de remplissage - blanc	5			64-68
24	Marchandises payantes - Arrivée/embarquement	6	N	Droite	69-74
25	élément de remplissage - blanc	3			75-77
26	Passagers payants - Débarquement/départ	3	N	Droite	78-80
27	élément de remplissage - blanc	5			81-85
28	Marchandises payantes - Débarquement/départ	6	N	Droite	86-91
29	élément de remplissage - blanc	9			92-100

B. Définitions et instructions visant les champs de données

1. Code du transporteur (Positions 1-3)

Inscrire le code du transporteur qui figure dans l'édition électronique du OAG visant le mois de référence.

2. Mois (Positions 4-5)

Inscrire le mois de l'arrivée ou du départ.

3. Année (Positions 6-7)

Inscrire l'année de l'arrivée ou du départ.

4. Poids - unité de mesure (Position 8)

Inscrire l'unité de mesure utilisée sur la formule : «1» pour les kilogrammes ou «2» pour les livres.

5. Aéroport d'où émane le compte rendu (Positions 9-12)

Inscrire le code à trois caractères attribué à l'aéroport d'où émane le compte rendu qui figure dans l'édition électronique du OAG visant le mois de référence. L'aéroport d'où émane le compte rendu doit toujours être un aéroport canadien.

6. Numéro de vol (Positions 13-16)

Exclure le préfixe du transporteur lorsqu'on déclare le numéro de vol.

7. Origine du vol (Positions 17-20)

Inscrire l'aéroport d'origine correspondant à l'itinéraire réel de vol régulier au moyen du code à trois caractères attribué à l'aéroport en cause qui figure dans l'édition électronique du OAG visant le mois de référence.

8. Destination du vol (Positions 21-24)

Inscrire l'aéroport de destination finale prévue à l'horaire correspondant à l'itinéraire réel de vol régulier au moyen du code à trois caractères attribué à l'aéroport en cause qui figure dans l'édition électronique du OAG visant le mois de référence.

9. Genre de vol (Position 25)

Indiquer s'il s'agit d'un vol de transport de passagers ou de transport de marchandises.

<u>Genre de vol</u>	<u>Code</u>
Passagers	1
Marchandises	3

10. Genre d'activité (Position 26)

Ce champ doit toujours porter le code «G».

<u>Genre d'activité</u>	<u>Code</u>
Horaire	G

11. Type d'aéronef (Positions 27-31)

Une liste partielle des indicatifs d'aéronefs figure à l'annexe B.

12. Capacité de l'aéronef - Sièges disponibles (Positions 32-34)

Inscrire le nombre total de sièges disponibles que pouvaient occuper des passagers payants ou non payants sur le segment de vol en cause.

13. Capacité de l'aéronef - Charge totale disponible (Positions 35-40)

Inscrire la capacité totale de l'aéronef disponible pour le transport des passagers payants et non payants, du courrier et des marchandises sur le segment de vol en cause, exprimée dans l'unité de poids indiquée sur la formule de déclaration. La capacité totale disponible doit, en principe, tenir compte des changements pour pénalités de surcharge imposées en raison de la distance franchissable, des conditions météorologiques et d'autres facteurs.

14. Code d'arrivée/de départ (Position 41)

Inscrire le code «1» s'il s'agit d'un vol d'arrivée. Les renseignements concernant la charge d'arrivée et la charge débarquée relatives au vol d'arrivée doivent être inscrits sur la même ligne.

Inscrire le code «2» s'il s'agit d'un vol de départ. Les renseignements concernant la charge embarquée et la charge de départ relatives au vol de départ doivent être inscrits sur la même ligne.

15. Code de classement (Positions 42-43)

Le transporteur peut inscrire le code de classement s'il ne désire pas déclarer l'heure réelle de l'arrivée ou du départ. Un exemple est présenté ci-dessous à la section C «Déclaration de vol».

16. Élément de remplissage (Positions 44-47)

Laisser en blanc.

17. Date réelle d'arrivée/de départ (Positions 48-49)

Inscrire la date locale réelle d'arrivée au poste de stationnement ou de départ du poste de stationnement.

Lorsqu'un vol chevauche deux mois, inscrire seulement la partie du vol appartenant au mois de référence. L'autre partie du vol devra être déclarée dans le rapport du mois suivant.

18. Heure réelle d'arrivée/de départ (Positions 50-51)

Inscrire l'heure locale réelle de l'arrivée au poste de stationnement ou de départ du poste de stationnement selon le système de 24 heures.

19. Minute réelle d'arrivée/de départ (Positions 52-53)

Inscrire la minute locale réelle de l'arrivée au poste de stationnement ou de départ du poste de stationnement.

20. Arrivée de (dernier aéroport)/Départ vers (prochain aéroport) (Positions 54-57)

Inscrire comme «dernier aéroport» («Arrivée de») le code à trois caractères attribué à l'aéroport en cause qui figure dans l'édition électronique du OAG visant le mois de référence. Le dernier aéroport correspond à l'arrêt réel précédant immédiatement l'aéroport d'où émane le compte rendu dans l'itinéraire de vol, à moins que ce dernier arrêt réel n'ait été une escale technique sans embarquement ou débarquement de passagers ou de marchandises, auquel cas on inscrira l'aéroport précédent.

Inscrire comme «prochain aéroport» («Départ vers») le code à trois caractères attribué à l'aéroport en cause qui figure dans l'édition électronique du OAG visant le mois de référence. Le prochain aéroport correspond à l'arrêt réel suivant immédiatement l'aéroport d'où émane le compte rendu dans l'itinéraire de vol, à moins que cet arrêt réel ne soit une escale technique sans embarquement ou débarquement de passagers ou de marchandises, auquel cas on inscrira l'aéroport suivant.

22, 24, 26 et 28 Les quatre derniers champs de la formule de déclaration visent les renseignements sur les passagers et sur les marchandises.

Dans le cas des **vols d'arrivée** (code 1 à la position 41), ils apparaissent comme suit :

<u>Arrivée</u>		<u>Débarquement</u>	
Passagers payants	Marchandises (poids)	Passagers payants	Marchandises (poids)
61-63	69-74	78-80	86-91

Dans le cas des **vols de départ** (code 2 à la position 41), ils apparaissent comme suit :

<u>Embarquement</u>		<u>Départ</u>	
Passagers payants	Marchandises (poids)	Passagers payants	Marchandises (poids)
61-63	69-74	78-80	86-91

Les données inscrites ainsi nous permettent de calculer le nombre de passagers en transit (les passagers à l'arrivée moins les passagers au débarquement **ou** les passagers au départ moins les passagers à l'embarquement). Il n'est donc pas nécessaire d'inscrire explicitement le nombre de passagers en transit dans le Rapport d'activités quotidiennes aux aéroports.

C. Déclaration de vol

Les transporteurs ont le choix de faire leur déclaration selon les «heures réelles» ou selon le «code de classement».

Heures réelles

Le transporteur doit déclarer l'heure réelle de chaque départ ou de chaque arrivée à l'aire de trafic (poste de stationnement). Lorsqu'un transporteur choisit de déclarer les heures réelles, le champ du code de classement (positions 42-43) doit être laissé en blanc.

Code de classement

Inscrire dans le champ du code de classement (positions 42-43) le chiffre indiquant le rang de l'escale canadienne du vol (première, deuxième, troisième, etc.). Les origines ou les destinations étrangères ne sont pas des «aéroports déclarants» et ne portent donc aucun numéro de classement.

Exemple : Pour l'itinéraire de vol HKG - YVR - YYZ, l'inscription correcte du code de classement serait la suivante.

<u>Arrivée/Départ</u>	<u>Code de classement</u>
arrivée à YVR	01
départ de YVR	01
arrivée à YYZ	02

Ne pas tenir compte dans la numérotation du classement d'une escale technique effectuée par un aéronef lorsque aucune modification n'a été apportée à la charge (aucun embarquement ou débarquement de passagers ou de marchandises).

D. Exemple

Supposons qu'une ligne aérienne portant le code de transporteur ZZ a effectué les vols suivants le 2 février 1997.

Exemple 1 Numéro de vol 7488 BKK - HKG - YVR

Exemple 2 Numéro de vol 5663 FRA - YUL - YYZ

Exemple 3 Numéro de vol 3529 YVR - YYC - YWG

Note : Afin d'illustrer le mode de déclaration des vols, nous n'avons retenu qu'un nombre limité de champs.



Gouvernement du Canada
 Transports Canada
 Statistique Canada
 Office des transports du Canada

Government of Canada
 Transport Canada
 Statistics Canada
 Canadian Transportation Agency

RAPPORT D'ACTIVITÉS QUOTIDIENNES AUX AÉROGARES

ÉTAT 6(I, F)

Page _____ de _____

Code du transporteur Mois Année

Z	Z		2	9	7
1-3	4-5	6-7	8		

Unité de poids utilisée
 1 = kilogrammes
 2 = livres

Envoyez une copie au : Centre des statistiques de l'aviation
 Ottawa (Ontario)
 K1A 0T6

Autorité :

- Règlements concernant la production de renseignements par les transporteurs
- établis en vertu de l'article 50 de la Loi sur les transports au Canada.
- Loi sur la statistique, L.R.C. 1985, ch. S19.

Aéroport d'où émane le compte rendu	Numéro de vol	Point d'origine	Destination finale selon l'horaire	Genre de vol *	Genre d'activité **	Aéronef			Vol d'arrivée = 1	Code de classement ****	Date réelle ***	Heure réelle d'arrivée ou de départ ****		Arrivée de (dernier aéroport)	Arrivée.....Débarquement ou Embarquement... Départ			
						Type	Sièges disponibles	Charge totale disponible				Vol de départ = 2	Heure		Minute	Départ vers (prochain aéroport)	Passagers payants	Marchandises (poids)
9 - 12	13 - 16	17 - 20	21 - 24	25	26	27 - 31	32 - 34	35 - 40	41	42 - 43	48 - 49	50-51	52 - 53	54 - 57	61 - 63	60 - 74	78 - 80	86 - 91
EXEMPLE 1																		
YVR	7488	BKK	YVR	1	G				1		2			HKG	250		250	
EXEMPLE 2																		
YUL	5663	FRA	YYZ	1	G				1		2			FRA	325		100	
YUL	5663	FRA	YYZ		G				2		2			YYZ	75		300	
YYZ	5663	FRA	YYZ	1	G				1		2			YUL	300		300	
EXEMPLE 3																		
YVR	3529	YVR	YWG	1	G				2		2			YYC	125		125	
YYC	3529	YVR	YWG	1	G				1		2			YVR	125		75	
YYC	3529	YVR	YWG	1	G				2		2			YWG	40		90	
YWG	3529	YVR	YWG	1	G				1		2			YYC	90		90	

ANNEXE A

État 6(I,F) - Spécimen de formule

État 6(I,F) - Format d'enregistrement sur bande

État 6(I,F) - Formule de transmission de bandes



Gouvernement du Canada
 Transports Canada
 Statistique Canada
 Office des transports du Canada

Government of Canada
 Transport Canada
 Statistics Canada
 Canadian Transportation Agency

RAPPORT D'ACTIVITÉS QUOTIDIENNES AUX AÉROGARES

ÉTAT 6(I, F)

Page _____ de _____

Code du transporteur Mois Année

Z	Z		2	9	7
1-3	4-5	6-7	8		

Unité de poids utilisée
 1 = kilogrammes
 2 = livres

Envoyez une copie au : Centre des statistiques de l'aviation
 Ottawa (Ontario)
 K1A 0T6

Autorité :
 - Règlements concernant la production de renseignements par les transporteurs
 - établis en vertu de l'article 50 de la Loi sur les transports au Canada.
 - Loi sur la statistique, L.R.C. 1985, ch. S19.

Aéroport d'où émane le compte rendu	Numéro de vol	Point d'origine	Destination finale selon l'horaire	Genre de vol *	Genre d'activité **	Aéronef		Vol d'arrivée = 1	Code de classement ****	Date réelle ***	Heure réelle d'arrivée ou de départ ****		Arrivée de (dernier aéroport)	Arrivée.....Débarquement ou Embarquement.....Départ				
						Type	Sièges disponibles				Charge totale disponible	Vol de départ = 2		Heure	Minute	Départ vers (prochain aéroport)	Passagers payants	Marchandises (poids)
9 - 12	13 - 16	17 - 20	21 - 24	25	26	27 - 31	32 - 34	35 - 40	41	42 - 43	48 - 49	50-51	52 - 53	54 - 57	61 - 63	60 - 74	78 - 80	86 - 91

* Genre de vol Code ** Genre d'activité Code **** Les transporteurs ont le choix de déclarer le «Code de classement» ou l'«heure réelle».

Passagers : 1
 Marchandises : 3 Horaire G

*** Date réelle d'arrivée ou de départ

English on reverse side

Agent autorisé (lettres moulées) Numéro de _____ de _____



**FORMAT D'ENREGISTREMENT SUR BANDE
ÉTAT 6(L,F) - RAPPORT D'ACTIVITÉS QUOTIDIENNES AUX AÉROGARES**

CHAMP	NOM DES DONNÉES	LONGUEUR	TYPE	JUSTIFICATION	POSITION
1	CODE DU TRANSPORTEUR	3	A	GAUCHE	1 – 3
2	MOIS	2	N	DROITE	4 – 5
3	ANNÉE	2	N	DROITE	6 – 7
4	POIDS - UNITÉ DE MESURE Kilogrammes = 1 Livres = 2	1	N	DROITE	8
5	AÉROPORT D'OÙ ÉMANE LE COMPTE RENDU	4	A	GAUCHE	9 – 12
6	NUMÉRO DE VOL	4	N	DROITE	13 – 16
7	POINT D'ORIGINE	4	A	GAUCHE	17 – 20
8	DESTINATION FINALE SELON L'HORAIRE	4	A	GAUCHE	21 – 24
9	GENRE DE VOL	1	N	DROITE	25
10	GENRE D'ACTIVITÉ	1	A	GAUCHE	26
11	TYPE D'AÉRONEF	5	AN	GAUCHE	27 – 31
12	CAPACITÉ DEL'AÉRONEF/SIÈGES DISPONIBLES	3	N	DROITE	32 – 34
13	CAPACITÉ DEL'AÉRONEF/CHARGE TOTALE DISPONIBLE	6	N	DROITE	35 – 40
14	CODE D'ARRIVÉE / DE DÉPART ARRIVÉE = 1 DÉPART = 2	1	N	DROITE	41
15	CODE DE CLASSEMENT	2	N	DROITE	42 – 43
16	BLANC	4			44 – 47
17	DATE RÉELLE	2	N	DROITE	48 – 49
18	HEURE	2	N	DROITE	50 – 51
19	MINUTE	2	N	DROITE	52 – 53
20	ARRIVÉE DE / DÉPART VERS	4	A	GAUCHE	54 – 57
21	BLANC	3			58 – 60
22	PASSAGERS PAYANTS (ARRIVÉE/EMBARQUEMENT)	3	N	DROITE	61 – 63
23	BLANC	5			64 – 68
24	MARCHANDISES - POIDS (ARRIVÉE/EMBARQUEMENT)	6	N	DROITE	69 – 74
25	BLANC	3			75 – 77
26	PASSAGERS PAYANTS (DÉBARQUEMENT/DÉPART)	3	N	DROITE	78 – 80
27	BLANC	5			81 – 85
28	MARCHANDISES - POIDS (DÉBARQUEMENT/DÉPART)	6	N	DROITE	86 – 91
29	BLANC	9			92 – 100

Longueur d'enregistrement logique = 100

Format d'enregistrement = Bloc de longueur fixe

Type d'enregistrement = EBCDIC / ASCII

Support d'enregistrement = Bande magnétique / disquette

TYPE A = ALPHABÉTIQUE

N = NUMÉRIQUE

Laisser les éléments de remplissage en blanc

BANDE

Fiche de renseignements

Veillez remplir cette fiche de renseignements, en faire parvenir une copie avec la bande au Centre de données et en envoyer une seconde copie par télécopieur au numéro suivant.

Centre de données du RTC
 AFCDAA
 Transports Canada
 1600, av. Tom Roberts
 Gloucester (Ontario)
 Canada
 K1V 1E6
 À l'attention du bandothécaire

Transmission par télécopieur :
 Centre des statistiques de l'aviation
 Statistique Canada
 Pièce 1506, Immeuble Principal
 Ottawa (Ontario)
 K1A 0T6
 Téléc. : (613) 951-0010

Méthode d'envoi :	Date d'expédition de la bande au Centre de données JJ/MM/AA _____
Enquête (titre) :	Période de référence du _____ au _____
Nom du fichier :	Nombre de pistes : 9 (de préférence) _____ — Autre : (précisez) _____
N° de série du volume :	
Longueur de l'enregistrement :	B.A.P. : 6250 de préférence — Autre : (précisez) _____
Longueur de bloc :	Étiquette : Standard IBM de préférence — Autre (précisez) _____
Nombre d'enregistrements :	Format de l'enregistrement : Bloc fixe

Personne ressource à joindre pour de plus amples renseignements :

Nom :	Téléphone :
	Télécopieur :
Adresse :	Transporteur :

Annexe B

Codes de type d'aéronef

<u>Fabricant</u>	<u>Appellation commerciale</u>	<u>Série/Modèle</u>	<u>Code(s) de type d'aéronef</u>
Airbus Industrie	Airbus A300		EA30
	Airbus A310		EA31
	Airbus A319		
	Airbus A320		EA32
	Airbus A330		EA33
	Airbus A340		EA34
ATR	ATR42		AT42
Boeing Company	Boeing 727		B727
		100	B7271
		200	B7272
	Boeing 737		B737
		Combi	B737C
		100	B7371
		200	B7372
		300	B73S
		500	B73V
	Boeing 747		B747
		Combi	B747C
	Boeing 747-400		B74F
	Boeing 747-SP		B74S
	Boeing 757	200	B757
Boeing 767	Toutes les séries	B767	
Boeing 777	Toutes les séries	B777	
Beech Aircraft Corp	Airliner	1900	BE02
	Airliner	C99	BE99
Canadair Limitée	Regional Jet	CL65	CL65
McDonnell Douglas	DC-10		DC10
	DC-10	30	DC103
	DC-8		DC8
	Super DC-8	62	DC862
	DC-9		DC9
	DC-9	10	DC91
	DC-9	30	DC93
	DC-9	50	DC95
	MD-11		MD11
	MD-80		MD80

De Havilland	Dash 8 Dash 8-300	300	DH8 DH83
Fokker	Fokker 100 Fellowship	100 F28	FK10 FK28
Ilyushin	Ilyushin 18 Ilyushin 62 Ilyushin 76	IL – 18 IL – 62 IL – 76	IL18 IL62 IL76
Lockheed Martin	L - 1011 TriStar L - 1011 TriStar 500		L101 L105
Short Brothers Ltd.	Shorts 360		SH36
Fairchild Swearingen	Merlin IVC/Metro III		SW3
Tupolev	TU - 54		TU54

Annexe C

Adresse à laquelle doivent être envoyés les formules, disquettes ou imprimés informatiques de l'État 6(I,F) :

Centre des statistiques de l'aviation
Statistique Canada
Pièce 1506, Immeuble Principal
Ottawa (Ontario)
Canada
K1A 0T6

Téléphone : (613) 951-0141
Télécopieur : (613) 951-0010

Adresse à laquelle doivent être envoyées les bandes magnétiques et les fiches de renseignements relatives aux bandes :

Centre de données Macdonald-Cartier
1600, av. Tom Roberts
Gloucester (Ontario)
Canada
K1V 1E6

À l'attention du bandothécaire

Téléphone : (613) 990-9624